

Numéro	CRCAC/2024-01-16/01
Date d'affichage	22/07/2023
Date de mise en ligne	22/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

-

**Délibération du 16 janvier 2024 portant approbation du procès-verbal de la séance
du 28 novembre 2023**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal ci-après annexé de la séance de la commission de la recherche du conseil académique du 28 novembre 2023.

Délibération CRCAC/2024-01-16/01	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	22
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	20
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	2

Paris, le 4 avril 2024

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

**Procès-verbal de la Commission de la recherche du Conseil académique
en formation plénière
28 novembre 2023**

La séance fut présidée par Mme la Présidente Christine Neau-Leduc

Étaient présent(e)s :

M. Julien ALERINI, M. Hervé ASCENCIO, Mme Laurie BREBAN, M. Jean-Louis BRIQUET, Mme Marie-Aude BUISSON, Mme Marie-Xavière CATTO, Mme Cécile FALIES, M. Mouez FODHA, M. Laurent JAFFRO, Mme Morgane LAOUENAN, Mme Sophie LHERMITTE-BLONDY, Mme Brigitte LION, Mme Marie-Caroline LUCE, M. Pierre-Marie MOREL, Mme Fabienne PERALDI-LENEUF, Mme Zinaïda POLIMENOVA, Mme Maryline SADOWSKY, Mme Violaine SEBILLOTTE, Mme Nathalie SIGOT, M. Philippe TOURON,

Étaient absent(e)s :

M. Philippe CLANCIER, Mme Elisa CORTINHAS, M. Olivier COUTARD, M. Marco-Renzi DELL'OMODARME, M. Matthieu FEBVRE-ISSALY, Mme Adèle GAILLARD, Mme Marie GAILLE, M. François HERAN, Mme Virginie KUOCH, Mme Marie MASMONTEIL, M. Thomas PERONNET, M. Joseph RYNKIEWICZ, Mme Sarah TREFEIL-BROWN, Mme Caroline VENTURA.

Étaient représenté(e)s :

M. François CHAUSSON, M. Camille FRANCOIS, Mme Nicole MAGGI-GERMAIN, M. Éric MARQUER, Mme Katrin MILLOCK, Mme Célia ZOLYNSKI.

Étaient invitées :

Mme Anne-Sophie COPPIN, Mme Ghislaine GLASSON DESCHAUMES, Mme Anne LEVADE.

Assistaient à la séance :

M. Arnaud BOISSIERE, Mme Laetitia CHANTRAIT, M. Joachim DORNBUSCH, Mme Marie-Cécile LECONTE, M. Pierre-Marie OLIVIÉ, M. Éric ZYLA.

La séance est ouverte à 14 heures 08.

1. Informations de la Présidente de l'Université

Violaine Sebillotte présente Arnaud Boissière, qui rejoint l'établissement en tant que directeur général des services adjoints, chargé de la recherche.

2. Adoption du procès-verbal de la commission de la recherche du 10 octobre 2023

Nathalie Sigot souhaite apporter une correction au sujet de ses propos rapportés à la page 2, qui concernent le départ de Laurent Jaffro de PHARE alors qu'il avait candidaté à un projet Sorb'Rising. Elle demande que la formulation suivante soit intégrée :

« Nathalie Sigot ajoute que le procès-verbal de la réunion de ce jour permettra de rectifier cette information et que le financement obtenu au titre de Sorb'Rising par Laurent Jaffro abondera le budget de l'ISJPS, et non celui de PHARE. »

À la page 5, l'utilisation du verbe « estimer » est inappropriée pour introduire son propos, étant donné qu'elle rapportait des faits. Le verbe « souligner » serait plus juste. En outre, la discussion portait sur l'opportunité d'identifier ou non les partenaires dans les dossiers. Or, le compte rendu ne permet pas de savoir ce qui a finalement été décidé.

Brigitte Lion ajoute qu'à la page 3, le verbe « comprendre » est également inapproprié pour introduire son propos car il a plusieurs sens. Il serait préférable d'utiliser le verbe « conclure ».

Laurent Jaffro souhaite que la question des financements de Sorb'Rising soit un jour abordée dans le cadre des questions diverses, pour corriger des informations erronées. En effet, les fonds Sorb'Rising n'abondent pas le budget des unités.

Le procès-verbal de la commission de la recherche du 10 octobre 2023 est approuvé par une abstention et 22 voix pour.

5. Présentation des activités de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Anne Levade précise que la Fondation travaille structurellement avec un conseil de gestion composé de 12 membres, comprenant des représentants des enseignants-chercheurs, des personnels BIATSS, des étudiants et des membres fondateurs. Malheureusement, la Fondation est insuffisamment connue au sein de l'Université. Des efforts de communication sont pourtant déployés, notamment par la diffusion régulière des bilans et des projets dans la lettre de Paris 1.

La Fondation existe statutairement depuis 2017 et a commencé à travailler en 2018. Il ne s'agit pas d'une fondation partenariale, puisqu'elle est intégrée à l'Université et ne dispose donc pas de la personnalité juridique, bien qu'elle bénéficie d'une relative autonomie. Elle a vocation à soutenir les activités de la communauté universitaire, en apportant une plus-value qui tient essentiellement au développement de partenariats avec des financeurs (entreprises ou institutions publiques).

L'activité de la Fondation s'articule autour de trois axes. Premièrement, elle héberge une chaire d'enseignement, qui prend la forme d'un diplôme d'université (DU), et trois chaires de recherche. Le second axe repose sur le soutien à des projets thématiques, qui n'ont pas vocation à être constitués sous forme de chaires, à l'instar d'un projet d'indice de confiance des épargnants, en partenariat avec des instituts de sondage. Le troisième axe correspond aux soutiens récurrents ou ponctuels à des événements tels que le concours international d'éloquence ou la journée des docteurs. La Fondation appuie également des opérations ponctuelles, pour lesquelles les étudiants la sollicitent après avoir obtenu un financement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ou d'autres services de l'Université. Elle a par exemple soutenu l'association Co' p1, qui visait à accompagner les étudiants durant la crise sanitaire, ou encore un prix pour la création artistique contemporaine créé par l'association d'un master de marché de l'art.

À ce stade, la Fondation a développé un certain savoir-faire dans l'accompagnement de projets de recherche pour lesquels les collègues ont identifié ou non des partenaires financiers. D'autres projets sont en cours et devraient se concrétiser pour la rentrée universitaire suivante. En revanche, la Fondation rencontre des difficultés quant à l'obtention de financements non fléchés, qui permettraient d'abonder ses caisses afin qu'elle puisse initier certains projets ou mieux aider les collègues qui la solliciteraient, sans qu'elle soit amenée à identifier ponctuellement des financeurs. Pour s'améliorer sur ce point, la Fondation est partie prenante du projet Réseaux Alumni Mécénat Projets Européens (RAMPE). Dans ce cadre, des projets de recrutement sur la base d'un budget de l'Agence nationale de la recherche (ANR) seront étalés sur plusieurs années. Un fundraiser senior sera d'abord recruté pour aider la déléguée générale de la Fondation, Anne-Sophie Coppin.

Enfin, la Fondation compte deux membres fondateurs, présents au sein du conseil de gestion. Il s'agit de la société Accor et de l'Association Française d'Épargne et de Retraite (AFER), qui ont apporté une dotation initiale permettant d'assurer sa pérennité et qui œuvrent à son développement.

Fabienne Péraldi-Leneuf souhaite savoir si l'hébergement d'un DU ou de projets de recherche est lié à un certain degré d'interdisciplinarité ou à la difficulté d'obtenir des financements dans les laboratoires de recherches et au sein de l'Université.

Anne Levade précise que les personnes qui font héberger leur chaire dans le cadre de la Fondation restent attachées à leur unité de recherche. Avant son arrivée en tant que présidente de la Fondation, l'idée d'associer systématiquement toutes les chaires à la Fondation avait été évoquée. La chaire Assurance a donc été hébergée. Les autres chaires ont été créées sous l'égide de la Fondation. Cela présente l'avantage de solliciter facilement des financeurs avec lesquels des contacts ont été établis dans le cadre de ces chaires. Ainsi, la Fondation est sollicitée par des collègues qui n'ont pas obtenu de financement, ou qui n'en ont obtenu qu'une partie, et qui demandent une aide pour identifier d'autres partenaires. Pour rappel, la création d'une chaire est conditionnée à une mise de départ de 80 000 euros. La seconde particularité en matière de gestion des chaires par la Fondation réside dans les

facilités de reports d'une année sur l'autre. Ainsi, les fonds fléchés pour une chaire prennent la forme, sans règle impérative d'annualité comptable, d'une somme absolument sécurisée, en dehors des frais de gestion, qui sont reversés sur une base conventionnelle à l'Université. Par ailleurs, la Fondation est une structure de petite taille, ce qui permet de réaliser un suivi fin et personnalisé des chaires et, le cas échéant, de réfléchir à des développements potentiels.

Anne-Sophie Coppin confirme que les chercheurs apprécient ces dimensions de la Fondation, permises par l'existence d'un binôme agile capable de se rapprocher des partenaires et de négocier l'enveloppe budgétaire nécessaire. En outre, les budgets sont sanctuarisés et fongibles. Ainsi, l'épuisement d'un eOTP dans une chaire qui compte plusieurs partenaires n'est pas problématique.

Fabienne Péraldi-Leneuf souhaite en savoir davantage à propos du DU hébergé par la Fondation.

Anne Levade explique qu'il s'agit de la chaire Delphine Lévy, qui porte le nom de l'ancienne directrice de Paris Musées. Après le décès de cette dernière, des mécènes ont souhaité l'ouverture d'une formation dédiée à l'accueil et à l'accessibilité des lieux de culture. Ce DU accueille des étudiants en formation initiale et des professionnels en formation continue. Sa spécificité justifiait qu'il soit hébergé par la Fondation plutôt que par la composante. Ensuite, il existe plusieurs projets de chaires, dont un est consacré au sujet de la finance durable. À l'avenir, l'objectif consisterait à faire en sorte que ces chaires initiées par un enseignant-chercheur puissent, lorsque leur thématique le permet, s'étendre à d'autres terrains. Par ailleurs, un projet délibéré en conseil de gestion un an auparavant visait à inverser la logique actuelle, en proposant un thème à l'intérieur duquel les projets existants et futurs pourraient être accueillis, en raison de la certitude de disposer de financements dans des proportions importantes. Le thème retenu était celui des métavers. Un tel cadre permettrait de faciliter des financements, y compris ceux d'entreprises de taille importante qui initient des appels à projets ou qui sont enthousiastes à l'idée que des universitaires en sciences humaines et sociales s'intéressent à cette thématique. Toutefois, il importe que la Fondation gagne en maturité. Il convient de souligner que des process internes ont été éprouvés pour faciliter la coordination de la gestion des chaires.

Laurent Jaffro souhaite connaître la raison pour laquelle la Fondation n'est pas dotée d'un conseil scientifique. Par ailleurs, le site de cette dernière ne comporte que peu d'informations. Seule la chaire portée par Joëlle Farchy dispose d'un site propre. En ce qui concerne la chaire Assurance et Société, le lien vers la page Internet est brisé. Les chaires sont-elles amenées à diffuser périodiquement des bilans ?

Anne Levade répond que les statuts initiaux de la Fondation, adoptés par le conseil d'administration en 2017, ont été entièrement refondus en mai 2021. Actuellement, ils ne prévoient la mise en place d'aucun conseil scientifique. En effet, la Fondation n'a pas vocation à se substituer aux unités de recherche ni aux structures internes de l'Université. Le caractère sérieux des projets n'est donc pas évalué d'un point de vue scientifique. Il s'agit plutôt de vérifier s'ils sont suffisamment structurés et accompagnés par une unité de

recherche ou par une UFR. Malheureusement, le nombre actuel de projets soumis ne nécessite pas de réaliser un tri ni de définir des priorités. Par ailleurs, l'augmentation du nombre de projets permettrait d'améliorer la crédibilité de la Fondation en matière d'utilisation des financements.

Ensuite, la Fondation est uniquement amenée à relayer les informations que leur communiquent les chaires quant à leur activité. Ces dernières créent elles-mêmes leur site et communiquent un lien à la fondation. En outre, quatre fois par an, le conseil de gestion offre l'occasion de dresser un bilan. Les procès-verbaux des réunions sont accessibles sur l'intranet. Par ailleurs, un compte rendu est régulièrement fourni dans la lettre de Paris 1. Enfin, un bilan de l'activité de la Fondation depuis sa création sera établi à la fin de l'année suivante, à l'occasion de la fin des mandats.

Anne-Sophie Coppin ajoute que le site internet de la Fondation est en reconstruction depuis l'été précédent. En effet, depuis le 20 août, une dizaine de conventions ont été conclues, qu'il s'agisse de renouvellements ou de nouveaux partenaires. Le travail actuellement mené par la DIRCOM devrait aboutir à l'horizon des vacances d'hiver.

Par ailleurs, le lien vers le site Internet de la chaire Assurance est brisé en raison du changement de logo et de communication interne du principal mécène, France Assureurs. Des éléments sont attendus de leur part. En outre, chaque chaire dispose de son propre mini-site. Pour rappel :

- la chaire ESoPS est portée par Muriel Roger et Camille Chaserant ;
- la chaire PcEn est portée par Joëlle Farchy ;
- la chaire Assurance et société est portée par Pierre Bonin ;
- la chaire Delphine Lévy est portée par Sophie Cras.

Marie-Aude Buisson souhaite connaître le profil des projets thématiques non constitués sous forme de chaire ainsi que les modalités pour concourir à un financement de la Fondation.

Anne Levade explique qu'il s'agit de projets qui n'ont pas vocation à prendre la forme d'une chaire, mais qui peuvent être pérennisés sur plusieurs années. Il s'agissait par exemple du projet concernant l'indice de confiance des épargnants, ou encore d'un projet d'échange international entre l'IAES et l'Université de Pondichéry. Peuvent être concernés tous les projets qui nécessitent la recherche de nouveaux partenaires financiers et qui entrent dans le cadre des missions de la Fondation.

Anne-Sophie Coppin ajoute que des financements sont actuellement recherchés pour le projet Plein air, qui consiste en la rénovation de la terrasse du neuvième étage du centre Tolbiac. Nicolas Canry a sollicité la Fondation pour l'aider à identifier des mécènes. Une société d'ingénierie verte a fait part de son intérêt. À l'avenir, l'objectif consisterait à mettre

en place un formulaire semblable à celui utilisé dans le cadre des appels à projets de la CVEC, qu'il s'agisse des projets de l'Université ou de ceux des associations étudiantes, qui ont vocation à faire rayonner l'établissement en dehors de ses murs.

Anne Levade précise que tout projet, dès lors qu'il présente un caractère sérieux, est éligible. La mission de la Fondation consiste à identifier des partenaires pour financer les projets, même si elle ne peut garantir de toujours en trouver.

3. Approbation de la répartition de l'enveloppe budgétaire de la recherche pour l'année 2024 ;

Violaine Sebillotte fait savoir que le conseil d'administration, réuni le 26 octobre, a voté un budget de 3,5 millions d'euros, qui sera ventilé entre :

- l'enveloppe hors DIREVAL (unités de recherche, écoles doctorales et Éditions de la Sorbonne) ;
- les enveloppes reventilées par la DIREVAL (Appels à projet Bonus Qualité Recherche (BQR) et politique scientifique) ;
- l'enveloppe gérée par la DIREVAL (collège des écoles doctorales, parcours doctoral et cotisations diverses).

À ces enveloppes doivent être ajoutées la dotation « Moyens aux laboratoires » de la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), dite « dotation LPR aux laboratoires », d'un montant de 122 063 euros, ainsi que la « Dotation au démarrage » dite « dotation LPR aux jeunes chercheurs LPR », ce qui aboutit à un montant total de 3 740 514 euros. Cependant, le montant de la part du préciput reversée par l'ANR au budget de la recherche ne sera connu qu'au moment de la commission de janvier. Des projets exceptionnels pourront alors être examinés.

Laurent Jaffro souhaite connaître les conséquences de la hausse de la part du préciput de l'ANR, qui en deux ans est passée de 20 à 30 %. Une part significative de ce préciput pourrait revenir aux unités de recherche.

Violaine Sebillotte précise que la part réservée aux laboratoires doit s'élever à 3 %. Il convient de souligner que l'établissement n'est pas gestionnaire de tous les projets ANR lauréats à Paris 1. Un travail d'identification des parts qui reviennent à l'établissement et de celles qui reviennent à la recherche devra être effectué à l'horizon de janvier.

Arnaud Boissière précise qu'à l'horizon de 2027, la part du préciput global devrait atteindre 40 %. Par ailleurs, pour les projets lauréats notifiés à l'été 2023 et mis en œuvre à l'automne, la notification de l'ANR pour le préciput ne sera communiquée qu'à la fin de décembre ou au début de janvier. Les éléments consolidés pour connaître le montant exact de l'enveloppe budgétaire sont donc encore attendus. Cependant, une gestion pluriannuelle pourra désormais être mise en œuvre.

Nathalie Sigot signale qu'entre 2023 et 2024, le budget alloué aux unités de recherche n'augmente que de 3 %, ce qui est inférieur à l'inflation. Cette augmentation représente un montant de 54 000 euros. Or, selon un document transmis à la commission, la LPR doit permettre l'attribution d'une dotation exceptionnelle de 122 063 euros.

Violaine Sebillotte explique que la base destinée aux laboratoires s'établit à 1 647 000 euros, alors que le montant de 1 769 063 correspondait en réalité à la proposition de l'année précédente et intégrait la dotation LPR aux laboratoires. La différence entre ces deux sommes correspond au montant de la dotation LPR fléchi vers les laboratoires. L'évolution des montants en 2022 et 2023 résulte de ce que cette dotation a varié. Pour 2024, il a donc été décidé de la mettre à part. Il est proposé d'y ajouter également un montant de 68 000 euros, étant donné que le budget est plus abondant. En effet, le montant de 3,5 millions d'euros voté par le conseil d'administration est désormais considéré comme une base pérenne de l'établissement et la part variable comme un supplément.

Nathalie Sigot observe que l'augmentation des coûts, notamment de transports, n'est pas prise en compte.

Violaine Sebillotte objecte que le montant destiné aux laboratoires passe de 1 769 063 à 1 823 063 euros. Cette augmentation est supérieure à ce que prévoit la LPR, puisqu'il est proposé d'y ajouter un montant de 68 000 euros.

Nathalie Sigot constate que les enveloppes des écoles doctorales et des Éditions de la Sorbonne augmentent respectivement de 18,8 % et 24 %. Avec une hausse de 3 %, les unités de recherche bénéficient de l'augmentation la plus faible. Cette hausse, qui est inférieure à celle de l'inflation, semble signifier qu'aucune augmentation réelle des financements récurrents n'est souhaitée. Il serait souhaitable de diffuser des indications concernant l'évolution des financements, tous appels d'offres confondus, pour examiner le rapport entre les financements sur appels d'offres et les financements récurrents. Par ailleurs, aucun rapport n'est établi entre cette hausse et celle du nombre d'enseignants-chercheurs, alors que le montant alloué doit être partagé entre ces derniers.

Violaine Sebillotte rappelle que la proposition de l'établissement consiste à ajouter 68 000 euros à la dotation de base (1 647 000 euros), à laquelle s'ajoute la dotation LPR pour les laboratoires de 122 063 euros. La proposition de répartition des montants entre les laboratoires, les écoles doctorales et les Éditions de la Sorbonne peut être modifiée si les membres de la commission de la recherche le souhaitent.

Marie-Xavière Catto confirme qu'il serait intéressant de connaître la répartition entre les financements pérennes, les financements par appels à projets et Sorb'Rising.

Violaine Sebillotte répond qu'il sera possible de fournir ces informations.

Zinaïda Polimenova souhaite que les 50 000 euros destinés aux écoles doctorales soient reversés aux laboratoires et qu'ils soient utilisés pour soutenir les doctorants.

Éric Zyla explique que leur utilisation en faveur des doctorants ne pourra pas être vérifiée.

Hervé Ascensio signale qu'une part importante du budget des écoles doctorales est destinée à l'organisation des soutenances de thèses, qui est très impactée par la hausse des coûts d'hébergement et de transports.

Mouez Fodha considère que l'information concernant la répartition entre les différents types de financements ne doit pas déterminer la manière de répartir l'allocation de base. Par ailleurs, les écoles doctorales subissent également l'inflation. Reverser les sommes qui leur sont destinées vers les unités de recherche empêchera tout contrôle. Les doctorants pourraient en pâtir.

Nathalie Sigot précise que ses propos visaient uniquement à insister sur la faible progression des financements des unités de recherche. Par ailleurs, la contribution exceptionnelle de l'Université s'élève en réalité à 54 000 euros, et non à 68 000 euros.

Laurent Jaffro s'interroge quant à la comparaison effectuée entre les écoles doctorales et les unités de recherche. En effet, les textes n'amènent pas les écoles doctorales à rechercher de l'argent auprès de partenaires extérieurs ni à répondre à des appels à projets pour financer la formation doctorale. Il s'agit d'une mission centrale des universités, qui repose entièrement sur la dotation de l'école doctorale pour le fonctionnement courant. Il semble donc rationnel d'abonder leur budget.

Violaine Sebillotte admet que le montant de 68 000 euros doit être ramené à 54 000 si l'on compare au budget 2021.¹ Pour les enveloppes hors DIREVAL, la proposition présentée ce jour comporte les montants suivants pour 2024 :

- 690 000 euros pour les écoles doctorales ;
- 1 823 063 euros pour les unités de recherche, toute augmentation de ce montant nécessitant de prélever sur d'autres enveloppes ;
- 124 000 euros pour les Éditions de la Sorbonne.

Ensuite, il est proposé de ne pas augmenter les enveloppes des appels à projets. Enfin, sont ajoutés à l'enveloppe gérée par la DIREVAL :

- 35 000 euros de cotisations pour l'Institut d'études avancées de Paris ;

¹ la somme de 68 000 euros correspond à la différence du budget 2024 (1 823 063) sans la dotation LPR au laboratoire (122 063) par rapport au budget 2023 (1 769 063) : $1\,769\,063 - (1\,823\,063 - 122\,063)$, soit $1\,769\,063 - 1\,701\,000$. La somme de 54 000 correspond à l'augmentation du financement des laboratoires par l'enveloppe de l'université qui, de 1 647 000 est passée à 1 701 000 euros. Il s'agit de : $1\,823\,063 - 122\,063$ euros de LPR aux laboratoires – 1 647 000 de dotation antérieure de l'université.

- 20 000 euros supplémentaires pour le collège des écoles doctorales, conformément à une recommandation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉres) pour le développement de la formation au niveau du collège des ED.

Nathalie Sigot souhaite que la commission de la recherche s'engage à réserver au moins 54 000 euros du préciput en faveur des unités de recherche. Elle souligne que la répartition de l'enveloppe de ces dernières par nombre de personnes concernées n'est pas connue.

Violaine Sebillotte estime qu'il est délicat de rapporter l'utilisation de la dotation pérenne des laboratoires au nombre d'enseignants-chercheurs. En effet, l'utilisation des crédits par les laboratoires dépend des décisions des conseils de laboratoires. Ils sont fléchés dans de nombreuses unités de recherche sur des projets collectifs. D'ailleurs, aucun problème de dotation pérenne n'est jamais remonté dans les rapports HCÉres ni dans les dialogues stratégiques et de gestion. Enfin, il n'est pas possible de s'engager sur une part de 54 000 euros du préciput lors qu'aucun projet n'est remonté à ce stade et que le montant véritable du préciput n'est pas encore connu.

Nathalie Sigot objecte qu'un montant de 90 000 euros a été évoqué de manière certaine. De nombreux collègues ne peuvent plus mener leurs activités normales pour des raisons financières.

Laurent Jaffro souligne que l'usage du préciput doit faire l'objet d'un bilan de l'établissement. Ce montant est généralement utilisé pour renforcer les fonctions de support dans les universités, afin de faciliter les candidatures à des appels à projets, ainsi que les infrastructures de recherche.

Nathalie Sigot souligne que cela ne correspond pas à ce qui a été fait les années précédentes.

La répartition de l'enveloppe budgétaire de la recherche pour l'année 2024 est approuvée par cinq voix contre et 18 voix pour.

4. Approbation de la clef de répartition du budget des écoles doctorales et des unités de recherche pour l'année 2024 ;

Éric Zyla explique qu'il s'agit de reconduire la clef de répartition qui correspond à la moyenne, sur les trois dernières années, du nombre de soutenances de thèses et d'HDR par écoles doctorales. Pour les unités de recherche :

- le coefficient 1 est attribué aux enseignants-chercheurs de Paris 1 ;
- le coefficient 0,5 est attribué aux personnels du CNRS ou de l'IRD dans les unités mixtes de recherche qui n'ont que deux tutelles ;
- le coefficient 0,25 est attribué dans les unités de recherche multitutelles.

La clef de répartition du budget des écoles doctorales et des unités de recherche pour l'année 2024 est approuvée par une abstention et 22 voix pour.

Mouez Fodha demande si les montants sont connus.

Violaine Sebillotte répond que les montants seront connus en janvier. Il n'a pas été possible de s'appuyer sur les données envoyées au HCéres en mai 2023, en raison des arrivées et des départs du mois de septembre.

Zinaïda Polimenova souhaite savoir quand seront ouverts les budgets des laboratoires.

Éric Zyla fait savoir que les budgets devraient être ouverts dès la prochaine commission de la recherche, prévue le 16 janvier. Généralement, la DAF ouvre à hauteur de 80 % du budget de l'année antérieure et procède à un ajout en fonction des remontées.

6. Présentation de la Maison des sciences de l'homme mondes (MSH Mondes - UAR 3225) :

Ghislaine Glasson Deschaumes souligne qu'elle a pris ses fonctions à la direction de la MSH en février 2023. Julien Schuh et Alexandra Pineau en sont les directeurs adjoints et Cynthia Sayegh la secrétaire générale. La MSH comporte également une équipe de 40 ingénieurs, assistants-ingénieurs, bibliothécaires et archivistes. Elle est domiciliée sur le campus de Paris-Nanterre, où sont hébergées deux UMR en cotutelle avec Paris 1 (ArScAn et TEMPS) ainsi que le LESC. Le site comporte une bibliothèque de recherche, une technothèque matérielle, des services d'archives et des salles expérimentales.

La nouvelle direction s'est dotée de nouveaux objectifs scientifiques, avec une nécessité de monter en généralité par rapport aux six axes qui prévalaient antérieurement. Désormais, la MSH Mondes se situe dans un périmètre qui s'adresse à toutes les unités de recherche de Paris Nanterre et de Paris 1. Le nombre d'unités potentiellement utilisatrices est ainsi passé de 7 à 75. Deux grands chantiers permettront d'opérer cette mutation :

- le premier, consacré aux patrimoines et mémoires des sociétés et des milieux, consolide les acquis du labex « Les passés dans le présent », dont Paris 1 est membre ;
- le second sera consacré aux reconfigurations épistémologiques des sciences humaines et sociales.

Sont ainsi mis en place un Hôtel à projet, qui permet d'accueillir des bourses Marie Curie, des ateliers éphémères, des ateliers de recherche citoyenne et des ateliers de recherche-création. Les activités internationales redémarrent, après une suspension liée au contexte de Covid et à la période de direction par intérim. Des ateliers expérimentaux sont également prévus, y compris avec des roboticiens. Enfin, un intérêt fort est porté au volet « Science avec et pour la société ».

Des missions d'appui sont prévues pour le soutien aux équipes de recherche, la mise en réseau avec des partenaires internationaux, l'articulation avec les organisations de la société

civile et les habitants en matière de recherche participative et la diffusion de la recherche auprès des publics éloignés.

La MSH est aujourd'hui constituée de six pôles :

- le Pôle archives, qui est aujourd'hui repositionné en maintenant la dimension liée à l'archéologie ;
- la bibliothèque d'archéologie et des sciences de l'Antiquité ;
- la plateforme MAPS, qui dispose d'un équipement important (microscopes optiques, microscope à balayage électronique , modélisation 3D, etc.) ;
- le Pôle données et humanités numériques, qui constitue un point d'entrée pour les infrastructures HUMA-NUM et PROGEDO ;
- le Pôle audiovisuel et multimédias, dont l'appel à projets audiovisuel attire souvent les candidatures de collègues de Paris 1 ;
- le Pôle éditorial, avec 15 revues scientifiques, qui est le plus important en France. Une clinique éditoriale destinée à accompagner les revues vers la science ouverte a été créée cette année.

Enfin, la grande assemblée de la MSH Mondes aura lieu le lundi 15 janvier 2024. La présence de collègues de Paris 1 à cet événement est vivement souhaitée.

Brigitte Lion précise qu'à Paris 1, l'UFR d'archéologie est principalement concernée. Les doctorants sont également rattachés à l'équipe MSH. D'autre part, la bibliothèque met en œuvre une excellente politique d'achat, y compris en matière d'Orient ancien et d'égyptologie. Enfin, Brigitte Lion souligne qu'elle réalise ses séminaires de master dans la MSH, ce qui permet d'intégrer les étudiants à une équipe de recherche. Ces derniers sont très satisfaits des ressources de la bibliothèque.

Ghislaine Glasson Deschaumes ajoute qu'elle souhaite organiser au second semestre une rencontre des nouveaux doctorants des deux universités. En outre, le renforcement du partenariat de la MSH avec La Contemporaine, centre d'archives privées du vingtième siècle, permettrait de renforcer les liens avec la communauté de recherche de Paris 1.

Violaine Sebillotte souhaite savoir si des équipes de Paris 1 dans des disciplines autres que l'archéologie candidatent et sont lauréates d'appels à projets de la MSH Mondes.

Ghislaine Glasson Deschaumes répond par l'affirmative. Plusieurs candidatures ont été déposées dans le domaine de l'audiovisuel, notamment. En ce qui concerne l'appel plus traditionnel, Paris 1 est impliqué dans un projet. D'autre part, une réflexion est menée au

sujet du format de l'appel à projets dans les années à venir. L'objectif consisterait à faire en sorte que cet appel suscite des dynamiques de recherche impliquant les pôles et les services de la MSH Mondes, les équipes de recherche de Paris 1 et éventuellement des institutions patrimoniales. L'accent sera mis sur l'aspect collectif. Un accompagnement fin dans des domaines tels que l'intelligence artificielle ou la modélisation des données sera également proposé.

Violaine Sebillotte souhaite savoir si la MSH Mondes pourra constituer un guichet pour les enseignants-chercheurs de Paris 1 souhaitant bénéficier d'un soutien numérique sur leurs projets de recherche.

Ghislaine Glasson Deschaumes confirme que la MSH Mondes et ses services sont ouverts à l'ensemble des enseignants-chercheurs de Paris 1.

Par ailleurs, un changement de logo interviendra en décembre. Le nouveau site internet sera disponible sous une dizaine de jours.

Christine Neau-Leduc ajoute qu'une invitation sera envoyée à tous les collègues pour l'événement du 15 janvier.

Ghislaine Glasson Deschaumes précise que la MSH Mondes peut être contactée de manière exploratoire. Le microscope électronique à balayage, acheté pour les archéologues, peut aussi intéresser les historiens de l'art, les géomorphologues, les géologues ou certains géographes. Par ailleurs, Ghislaine Glasson Deschaumes souligne l'importance du repositionnement du Pôle archives, avec l'archivage électronique pour les enseignants-chercheurs.

7. Présentation du projet de Service du numérique pour la Recherche :

Joachim Dornbusch souligne que le Service du numérique pour la recherche est mis en place à Paris 1 dans le cadre global du projet Sorb'Rising. Il comporte deux versants :

- DIAS (Data IA SHS), qui correspond au versant académique, avec l'observatoire de l'intelligence artificielle et des programmes de recherche en matière de données et d'IA ;
- le SINR (Service d'INGénierie pour la Recherche), qui en constitue le versant opérationnel.

Il s'agit premièrement de proposer une offre de service adressée à l'ensemble des enseignants-chercheurs de l'Université, qui consiste à :

- proposer du conseil aux projets à tous les stades, notamment sur la faisabilité de certaines idées et sur les arbitrages technologiques ;
- orienter vers des services, des plateformes telles qu'Huma-Num et PROGEDO (PROduction et GEstion des Données), ou encore des formations ;

- contribuer à rédiger la partie numérique de certaines candidatures aux appels à projets, des plans de gestion de données, des cahiers des charges pour le recrutement de prestataires ou des fiches de postes.

Ces orientations sont issues d'un comité de pilotage qui s'est réuni en janvier 2023.

Les métiers des humanités numériques (data science, statistiques, géomatique, web sémantique et ingénierie de bases de données) seront représentés au SINR. Il existera une complémentarité avec CoDataSorb, qui est lancé dans le cadre du groupe de travail consacré à la science ouverte et animé par les bibliothèques en matière de formation et sensibilisation aux données de recherches et d'accompagnement sur les plans de gestion de données. La révolution du traitement automatique du langage constituera un axe fort, à travers l'examen de la façon dont le potentiel des *large language models* peut être exploité dans les projets de recherche en sciences humaines et sociales. Une articulation avec DIAS sera possible.

Il s'agira donc de diffuser une offre de services, qui nécessitera notamment de s'articuler avec les autres acteurs du numérique pour la recherche en sciences sociales (ingénieurs des laboratoires, MSH Mondes, services d'appui à la recherche au sein des bibliothèques, DSIUN, services du grand équipement documentaire - GED Condorcet) afin de former un réseau avec des derniers.

Le deuxième axe consiste en de la gestion de l'information sur la recherche. Dans ce cadre, il s'agira de déployer des services applicatifs, qui visent à gérer l'information concernant la recherche au niveau institutionnel. Une réflexion a été animée depuis l'année précédente avec l'atelier Cartographie de la recherche en SHS, qui s'est traduite par le projet Expert finder system, basé sur l'intelligence artificielle. D'autres établissements ayant lancé des initiatives similaires, il a été procédé à une fusion, notamment avec les projets de Paris Saclay (Bibliolabs), et de Toulon (SoVisu). Désormais, neuf établissements travaillent ensemble sur un projet plus ambitieux, qui devrait aboutir à la rentrée suivante.

Mouez Fodha souhaite obtenir des précisions au sujet de la notion de projet numérique de recherche.

Joachim Dornbusch explique qu'une gamme très vaste d'outils a été conçue dans le cadre des humanités numériques. Ces outils sont souvent mis à disposition d'une plateforme telle qu'HUMA-NUM. L'objectif consiste à assurer l'adéquation entre les besoins de recherche des projets et ces outils, et de conseiller les chercheurs en la matière. Cependant, les économistes disposent souvent d'une autonomie dans ce domaine, grâce à leur formation. Finalement, il sera possible de s'adresser au service pour des raisons très diverses.

Christine Neau-Leduc ajoute qu'il s'agira de disposer d'un service auquel les personnes pourront s'adresser, quel que soit leur niveau de compétence en matière de gestion des données.

Mouez Fodha souhaite savoir s'il pourra se rapprocher du service en cas de difficulté pour aspirer les données d'un site commercial, par exemple.

Joachim Dornbusch répond par l'affirmative.

Violaine Sebillotte ajoute que ce service répond à une véritable nécessité pour la recherche en sciences humaines. Par ailleurs, le SINR constitue un développement du projet de SI recherche qui avait initialement été déposé dans le cadre de l'appel à projets du conseil d'administration, deux ans auparavant. Désormais, les initiatives de neuf établissements ont été mutualisées.

Christine Neu-Leduc précise que l'appel à projets et le financement de la commission de la recherche ont constitué une première brique, qui a ensuite permis de travailler en réseau avec ces neuf établissements.

Violaine Sebillotte souligne qu'il s'agit de l'un des aspects du projet de simplification de la gestion administrative de la recherche.

Zinaïda Polimenova souhaite savoir si ce service sera ouvert à des recherches plus personnelles, par exemple dans le cadre de l'écriture d'un livre.

Joachim Dornbusch répond que l'offre de service sera diffusée massivement vers les chercheurs. Une file d'attente pourrait donc être générée. L'objectif du service consistera avant tout à réorienter ou aider à recruter.

Zinaïda Polimenova demande si des formations seront prévues pour les ingénieurs qui pourraient accompagner les chercheurs dans les laboratoires.

Joachim Dornbusch explique qu'il conviendra d'examiner si un réseau d'ingénieurs ou de chercheurs souhaitant développer des compétences se constitue. De nombreuses formations sont déjà organisées par certains réseaux, en France, en matière d'humanités numériques. Il pourrait donc être envisagé d'y participer, ou encore d'organiser des ateliers ou des événements internes, notamment avec la MSH Mondes et les ingénieurs qui effectuent de l'appui à la recherche sur le Campus Condorcet. Cependant, à ce stade, il n'est pas encore possible de se prononcer sur ce sujet.

Marie-Aude Buisson souhaite savoir à quelle échéance il est prévu de déployer le service.

Joachim Dornbusch répond que des candidatures sont actuellement examinées pour un recrutement.

Mouez Fodha demande s'il existe à Paris 1 une cartographie des licences des produits numériques pour la recherche.

Joachim Dornbusch répond par la négative. Tous les logiciels ne nécessitent pas une licence commerciale. Cependant, il conviendra de bien connaître les ressources à disposition des enseignants-chercheurs pour pouvoir les orienter.

8. Approbation de la charte « Science avec et pour la société » (SAPS) ;

Violaine Sebillotte explique que l'établissement doit signer la Charte des sciences et recherches participatives en France pour pouvoir candidater à la labellisation SAPS.

Laetitia Chantrait fait savoir que la candidature à l'obtention de ce nouveau label est en cours de préparation. Les deux premières vagues de labellisation, en 2021 et 2022, ont déjà permis de sélectionner 20 établissements en France. 15 à 20 établissements seront sélectionnés dans le cadre de la troisième vague.

La charte qu'il est proposé d'approuver ce jour définit les sciences et recherches participatives comme des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent les acteurs de la société civile à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée.

Laurent Jaffro remarque que la charte comporte certaines formules assez obscures. Il donne lecture de la phrase suivante à titre d'exemple : « *Les programmes scientifiques participatifs s'inscrivent dans une dynamique globale visant à instiller des logiques d'éducation par la recherche dès le plus jeune âge.* »

Laetitia Chantrait explique que des partenariats peuvent être envisagés entre des universités et des écoles du premier et du second degré, afin de mettre en relation de jeunes chercheurs et des élèves pour mener une réflexion sur la recherche.

Laurent Jaffro souligne qu'il serait judicieux que le rectorat refasse circuler dans les universités des plans académiques de formation des enseignants du second degré, ce qui n'est plus le cas depuis plusieurs années.

La charte « Science avec et pour la société » (SAPS) est approuvée à l'unanimité.

9. Avis relatif au changement de direction de l'équipe de recherche « philosophie, histoire et analyse des représentations économique » (PHARE - EA 7418) ;

Violaine Sebillotte fait savoir que le conseil de laboratoire du 8 février 2023 a élu Goulven Rubin en tant que directeur de PHARE et Ariane Dupont-Kieffer en tant que directrice adjointe. Les dossiers ne sont parvenus à la DIREVAL que très récemment, d'où le décalage entre l'élection par PHARE et l'avis demandé à la CR.

L'avis relatif au changement de direction de l'équipe de recherche « philosophie, histoire et analyse des représentations économique » (PHARE - EA 7418) est approuvé à l'unanimité.

10. Avis relatif aux projets présentés dans le cadre de l'appel à projets de Sorbonne Alliance, sur proposition des vice-présidentes chargées de la recherche ;

Cécile Faliès explique qu'il s'agira davantage d'un point d'information. Le comité de Sorbonne Alliance avait décidé de demander deux avis des vice-présidents de chacune des institutions et deux avis des membres de leurs commissions de la recherche. Ce travail n'a pu être réalisé à Paris 1, en raison de la charge pesant sur les membres de la commission. Cécile Faliès resollicite donc ces derniers pour la désignation de deux rapporteurs sur les 12 dossiers soumis, pour une réunion qui se tiendra le lundi suivant.

Marie-Xavière Catto propose sa participation.

Cécile Faliès précise que les critères définis sont très succints. Les projets doivent inclure des chercheurs ou enseignants-chercheurs d'au moins deux unités de recherche. Différents types de valorisation peuvent être envisagés. Par ailleurs, 60 000 euros sont disponibles, mais un montant total d'environ 130 000 euros est demandé. De nombreux budgets devront être revus à la baisse.

Marie-Xavière Catto observe que de nombreux allers-retours en avion sont demandés, pour des périodes de deux jours seulement. À l'avenir, des critères écologiques pourraient-ils être inclus ? Il serait préférable de financer des séjours de recherche, et non des communications.

Christine Neau-Leduc rappelle que des clauses de développement durable ont été incluses dans les marchés. En matière d'utilisation des transports, la préconisation et l'incitation sont probablement préférables à l'interdiction. Une courte intervention lors d'un colloque peut être très enrichissante, notamment en termes de contacts. Les voyages en train peuvent néanmoins être privilégiés lorsqu'ils sont envisageables.

Cécile Faliès suggère d'inviter Ariane Dupont-Kieffer au sein de la commission de la recherche pour examiner la façon de rendre les activités de recherche plus vertueuses. Les préconisations seraient préférables aux interdictions. En effet, les pratiques sont très différentes selon les disciplines. Pour les informaticiens, par exemple, la présentation de posters dans des colloques parfois très éloignés est très valorisée.

Christine Neau-Leduc souligne qu'il est possible de répartir la lecture des projets parmi plusieurs rapporteurs désignés.

Cécile Faliès précise qu'il s'agit d'attribuer les notes A, B et C pour les projets à soutenir, les projets non prioritaires et les projets à discuter. Des doutes pourraient notamment porter sur les budgets.

11. Questions diverses.

Marie-Cécile Leconte évoque le label DD&RS. Des groupes de travail seront probablement mis en place au sujet de l'impact carbone des laboratoires.

La séance est levée à 16 heures 48.